Le tour de passe-passe du ministre annonce une rentrée 2022 catastrophique !

Lors du comité technique ministériel du 15 décembre 2021, les chiffres des créations et répartitions des postes par académie ont été communiqués. Le ministre Blanquer entend afficher 1965 équivalents temps pleins (ETP) de moyens d'enseignements supplémentaires dans le premier degré. Faut-il comprendre 1965 créations de postes ?

Des « moyens » supplémentaires sur le dos de la formation des professeurs stagiaires

Non ! Car à la rentrée 2022, la réforme de la formation initiale des enseignants, issue de la loi Blanquer, s'appliquera. Outre le recul d'un an de l'accès au concours qui passe de la fin du Master 1 à la fin du Master 2 et la multiplication des postes occupés par des étudiants contractuels alternants, le temps de classe hebdomadaire pour les professeurs des écoles stagiaires sera dorénavant de 24h hebdomadaires devant élèves, soit un temps complet, au lieu de 12h hebdomadaires actuellement, c'est-à-dire un mi-temps.

Ainsi, en dépouillant les 4050 stagiaires de leur formation en leur imposant de passer de mi-temps à temps complet en classe, le ministre récupère 2025 ETP de moyens d'enseignements.

Rentrée 2022 : 60 emplois d'enseignants du 1er degré supprimés

Le ministre annonce donc 1965 ETP supplémentaires … alors qu'il en récupère 2025 sur le dos des professeurs des écoles stagiaires ! Ce sont donc 60 emplois d'enseignants du premier degré qui sont supprimés, et qui correspondent à la création de 60 postes d'inspecteurs de l'Education nationale notamment en lien avec *« la poursuite des missions d'évaluations d'établissements ».* Tout un programme…

Que restera-t-il pour baisser les effectifs, assurer les remplacements ?

Sur ces 1965 ETP supplémentaires annoncés par le ministre par ce tour de passe-passe :

- 1243 ETP seront consacrés à l'amélioration des décharges de direction (décharges à temps plein pour les écoles à partir de 12 classes, passage d'un quart à un tiers de décharge pour les écoles de 6 et 7 classes) ce qui constitue les deux tiers de la dotation supplémentaire annoncée par le ministre ;
- 35 ETP seront destinés aux expérimentations des contrats locaux d'accompagnement dans les académies d'Aix-Marseille, Lille et Nantes ;
- 25 ETP seront réservés à des unités d'enseignement autisme ou des « dispositifs d'autorégulation ».

Des postes seront également consacrés à :

- étendre les expérimentations relatives aux politiques territoriales (Marseille notamment) ;
- finaliser le dédoublement des grandes sections en Education prioritaire actuellement en vigueur dans seulement 55,1 % des écoles ;
- finaliser le plafonnement à 24 en GS, CP, CE1 actuellement en vigueur dans 83,4% des écoles selon le ministère.

Alors qu'à l'heure actuelle les remplacements ne sont plus assurés et qu'on fait appel à des retraités, que les formations REP +, voire les décharges de direction sont annulées dans certains départements au mépris de la réglementation, que les classes sont surchargées, que les postes spécialisés manquent partout, que restera-t-il pour baisser les effectifs dans les classes, prendre en charge efficacement les élèves en difficulté ou en situation de handicap ?

Que restera-t-il pour assurer le remplacement des enseignants absents sachant par ailleurs que le ministre persiste à affecter les remplaçants en priorité pour mettre en œuvre les formations par constellations ou les évaluations d'école ?

SNUDI-FO, syndicat national unifié des directeurs, instituteurs, professeurs des écoles, PsyEN & AESH du 1er degré Force Ouvrière
6-8 rue Gaston Lauriau 93513 Montreuil, http://fo-snudi.fr, 0156932266, snudi@fo-fnecfp.fr

Rien ! Pire, pour appliquer ces « priorités ministérielles », ce seront immanquablement des classes qu'il faudra fermer et des postes qu'il faudra supprimer.

En manipulant les chiffres, c'est une rentrée 2022 catastrophique que le ministre prépare !

Dans certaines académies le nombre de moyens supplémentaires attribués en 2022 est en chute libre par rapport aux postes supplémentaires créés en 2021 : Aix-Marseille (111 en 2022 contre 190 en 2021), Créteil (210 en 2022 contre 340 en 2021), Lille (20 en 2022 contre 120 en 2021), Lyon (90 en 2022 contre 200 en 2021), Strasbourg (22 en 2022 contre 95 en 2021)…

D'autres académies ne bénéficient elles d'aucun moyen supplémentaire pour la prochaine rentrée. C'est le cas des académies de Besançon, Dijon, Limoges, Paris, Poitiers, Reims, Guadeloupe et Martinique.

Le ministre Blanquer prépare une rentrée 2022 catastrophique. Le SNUDI-FO ne l'accepte pas et revendique :

- L'abandon de la réforme de la formation initiale des enseignants et le retour à une véritable formation pour les stagiaires ;
- La création des postes pour ouvrir des classes partout où cela est nécessaire, pour arrêter les fermetures de classes ;
- La création de postes de remplaçants pour que chaque enseignant absent soit remplacé ;
- Les créations de postes spécialisés, de PsyEN, d'AESH… nécessaires à la prise en charge de tous les élèves en difficulté ou en situation de handicap, l'abandon des PIAL et l'arrêt de la logique d'inclusion systématique et forcée ;
- L'augmentation des décharges de direction pour toutes les écoles. Pas une école sans décharge hebdomadaire ;
- L'abandon des formations en constellations et des évaluations d'école.

Sans attendre la rentrée 2022, le SNUDI-FO revendique le recrutement immédiat de tous les candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires et le réabondement de celles-ci, la titularisation ou la stagiarisation de tous les contractuels qui le souhaitent.

Le SNUDI-FO invite les personnels à se réunir et à faire valoir leurs revendications

La FNEC FP-FO a déposé un préavis de grève pour couvrir toutes les initiatives, notamment durant les CTSD et CDEN qui vont se tenir en début d'année 2022.

Le SNUDI-FO invite les personnels à se réunir dès la rentrée de janvier, à établir leurs cahiers de revendications en termes de postes et de moyens, à décider des initiatives pour les faire aboutir. Le SNUDI-FO sera à leur côté pour défendre toutes les revendications, pour défendre pied à pied toutes les classes, tous les postes.

Montreuil, le 16 décembre 2021